

Recommandation

# BOP - Tenue de base

Dernière mise à jour

01/11/2018

## Etablissements concernés

Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR (Toutes spécialités,  
Bloc opératoire)

La tenue vestimentaire au bloc opératoire joue un rôle non négligeable dans la dissémination de particules. Afin de limiter cette contamination, une tenue vestimentaire spécifique, strictement réservée au bloc opératoire doit être portée par tout le personnel. La façon dont elle est portée, la qualité intrinsèque des tissus avec notamment l'effet de protection lors de contact avec des liquides biologiques sont des éléments à prendre en compte lors du choix de la tenue de base.

Cette tenue est strictement réservée au bloc opératoire. Le personnel changera la tenue spécifique du bloc opératoire contre la tenue de base de l'établissement à chaque fois qu'il quittera l'enceinte du bloc opératoire.

Le personnel dispose de vestiaires lui permettant de vêtir la tenue spécifique avant de pénétrer dans le bloc opératoire. Les effets personnels (sac à main, sac à dos, casque moto, ordinateurs, raquettes à neige...) sont à déposer au vestiaire avant de pénétrer dans ce dernier.

## Niveau de recommandation

CDC : IB

## Domaine d'application

Bloc opératoire, salle de réveil et stérilisation, si ces dernières sont intégrées dans l'enceinte du bloc opératoire.

## Responsabilités

L'ensemble du personnel du bloc opératoire

## Définition

La tenue vestimentaire au bloc opératoire est constituée d'un pantalon, d'une casaque, d'une coiffe et de chaussures.

Son rôle est de protéger le personnel et le patient en prévenant la contamination potentielle du site opératoire ainsi que celle des dispositifs médicaux.

# Déroulement

## Conditions préalables

La pratique optimale de l'hygiène personnelle contribue à la prévention des infections :

-  corps: douche quotidienne
-  cheveux: lavage régulier des cheveux. il doivent être courts ou attachés
-  mains: ongles courts, propres, sans vernis, ni « french manucure » ou ongles artificiels. En présence d'un eczéma ou d'une autre affection de la peau, il est impératif d'avertir la médecine du personnel.
-  **bijoux:** les montres, bracelets et bagues (alliance y compris) sont retirés avant de pénétrer dans l'enceinte du bloc opératoire (avant l'hygiène des mains dans le vestiaire). Les boucles d'oreille non pendantes et à vis, chaînettes à ras le cou sont tolérées.

Les téléphones portables, clés et autres objets nécessaires seront conservés dans les poches de la tenue vestimentaire (ne pas les suspendre autour du cou).

La tenue de base spécifique au bloc opératoire (pantalons, casaque, coiffe et chaussures) est obligatoire pour toute personne entrant au bloc opératoire.

L'entrée en zone protégée ne doit pouvoir se faire qu'au travers du vestiaire du bloc opératoire. Ce vestiaire sera organisé de manière à favoriser la marche en avant du professionnel lors du remplacement de la tenue vestimentaire externe au bloc par la tenue spécifique au bloc opératoire et vice-versa (organisation du circuit de manière à éviter le contact entre les tenues de base de l'établissement /tenues civiles et la tenue spécifique du bloc opératoire). La tenue doit être renouvelée à chaque entrée dans le bloc opératoire. L'intérieur des placards individuels est à nettoyer régulièrement.

Avant de prendre sa tenue, se laver/désinfecter les mains.

## Choix de la tenue

Vêtements en textile réutilisables ou textile non tissé à usage unique (pour les fournisseurs ou autres visiteurs) dans une couleur réservée strictement au bloc opératoire et conformes aux normes EN 13795-1, 2 et 3 : "Vêtements pour le personnel, manteaux opératoires, champs opératoires, exigences pour la production et le produit".

### Pantalon

-  serré à la taille et de longueur au ras de la cheville (idéalement serré à la cheville) ; ne doit en aucun cas traîner par terre.

### Casaque

-  à manche courte. Lors de chirurgie de classe I, elle doit être portée à l'intérieur du pantalon et ce dernier doit être bien fixé à la taille pour éviter la suspension dans l'air des squames de la peau provenant du torse.  
les sous-vêtements ne doivent pas dépasser la tenue de base du bloc opératoire.

## Coiffes

- > port obligatoire dans les zones protégées ;
- > la coiffe sera à usage unique
- > la coiffe sera mise et ajustée dans le vestiaire avant de pénétrer dans le bloc ;
- > le port de la cagoule est obligatoire pour la chirurgie de classe I
- > le port de la cagoule est à privilégier pour tout type de chirurgie ; le port de la charlotte est toléré pour la chirurgie de classe II, III et IV) ;
- > la coiffe (charlotte / cagoule) doit envelopper toute la chevelure ainsi que le système pileux facial (barbe) si besoin, pour empêcher la propagation de squames
- > la coiffe doit être changée au minimum 1x/j et plus si besoin (ex. souillée).
- > Le personnel doit procéder à une désinfection des mains après avoir mis et retiré la coiffe.

## Chaussures (sabots)

- > fermées à l'avant, sans perforations sur le dos du pied (protection de l'avant-pied des éclaboussures et des objets tranchants/piquants) utilisées exclusivement au bloc opératoire.
- > collectives : à privilégier
  - > réservées strictement à l'enceinte du bloc opératoire
  - > à changer quotidiennement ou plus si présence de souillures visibles
  - > lavables en machine
  - > à éliminer si étanchéité non garantie (responsabilité de l'institution)
- > individuelles : tolérées pour les personnes ne supportant pas les chaussures fournies par l'institution et possédant une dérogation de la médecine du personnel
  - > réservées strictement à l'enceinte du bloc opératoire
  - > supportant les produits détergents/désinfectants utilisés au bloc opératoire
  - > à entretenir individuellement et quotidiennement !
  - > à changer si présence de souillures visibles
  - > de préférence lavables en machine
  - > à éliminer si étanchéité non garantie (responsabilité du collaborateur)

## Sur-chaussures de protection

- > matériel à usage unique en non tissé à utiliser exceptionnellement pour palier à l'absence de chaussures spécifiques de bloc opératoire ou pour assurer une protection supplémentaire si risque de projection de sang et/ou de liquides biologiques lors de chaussures insuffisamment imperméables. Le personnel doit

procéder à une désinfection des mains après avoir mis et retiré les surchaussures

Après avoir revêtu sa tenue, avant de quitter le vestiaire, procéder à un lavage des mains avec un savon doux.

## Documents de référence

-  CDC : Guideline for Prevention of Surgical Infection, 1999
-  Swiss-NOSO, Volume 3, Numéro 1, Mars 1996 : Le linge au bloc opératoire
-  Conférence de Consensus « Gestion préopératoire du risque infectieux – SFHH  
5 mars 2004